



## AMELIORATION DES PERFORMANCES DES PANNEAUX BOIS SOUS FORTES CHARGES CONCENTREES

La révision du DTU 51.3 (2004) relatif aux ouvrages de planchers à base de bois, a mis en évidence la nécessité de prendre en compte la justification sous charge concentrée en fonction de la catégorie d'usage du plancher conformément aux règles Eurocode.

Cette justification n'étant pas réalisable par une approche « entièrement calcul » fiable et calibrée, une précédente étude (MODPAN) a permis le calage et la validation de modèles de comportements mécaniques des panneaux à base de bois usuellement utilisés en plancher. Cependant, les résultats de MODPAN ne font pas apparaître de solutions avec des panneaux d'OSB3 ni avec des panneaux de particules P5 pour les bureaux et les ERP.

La présente étude vise à combler ce manque et à proposer des solutions pour les panneaux porteurs précités pour les bureaux et certains ERP en prenant en compte, sous certaines conditions, la contribution d'une chape sèche flottante ou d'un plancher flottant en panneaux à base de bois.

Pour en savoir plus : [www.codifab.fr](http://www.codifab.fr)

Réalisé par :

Financé par :

## REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

## FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles :



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession. Pour en savoir plus : [www.codifab.fr](http://www.codifab.fr)